

TABLE DES MATIÈRES

Auteurs	5
Remerciements	7
Sommaire	9
Introduction	13

David DECHENAUD

PARTIE 1 L'OUBLI, LE DROIT, LES DROITS

CHAPITRE 1 Droit à l'oubli numérique, élément du droit à l'autodétermination informationnelle ?

Cécile DE TERWANGNE

Introduction	23
SECTION 1	
Définition et contexte du droit à l'oubli	24
§ 1 <i>Que faut-il entendre par « droit à l'oubli » ?</i>	24
§ 2 <i>Le contexte spécifique d'Internet</i>	25
L'eternity effect ou effet d'éternité	25
La dé-contextualisation	26
La nécessité d'une décision d'effacer	27
Le coût économique de l'effacement	27
SECTION 2	
Le droit à l'autonomie informationnelle ou à l'auto-détermination informationnelle	28
§ 1 <i>La notion d'autonomie/auto-détermination informationnelle</i>	28
§ 2 <i>Le droit à l'oubli lié à l'autonomie informationnelle</i>	30

SECTION 3

**Le droit à l'oubli en cas de traitement de données
basé sur le consentement de la personne concernée** 32

§ 1 *Le droit à l'oubli en tant que droit au repentir
et à changer d'avis*..... 32

§ 2 *Les effets de l'exercice du droit à l'oubli* 34

A. L'EFFACEMENT DES DONNÉES OU..... 34

B. INFORMATION DES TIERS 35

SECTION 4

**Le droit à l'oubli en cas de traitement de données
basé sur un autre fondement que le consentement** 37

§ 1 *La mise en balance des intérêts et le droit à l'oubli
du passé judiciaire* 38

A. LE CRITÈRE DE L'ACTUALITÉ OU DE L'INTÉRÊT HISTORIQUE..... 38

B. IMPACT DES DÉVELOPPEMENTS TECHNIQUES SUR LE TEST DE MISE EN BALANCE :
LE POUVOIR DES MOTEURS DE RECHERCHE 39

§ 2 *La mise en balance des intérêts et les éléments du droit à l'oubli
issus de la législation de protection des données*..... 40

A. LE DROIT D'OPPOSITION AU TRAITEMENT DES DONNÉES 40

B. EXEMPLE DES ARCHIVES DE PRESSE SUR INTERNET. CRITÈRES POUR LA MISE EN BALANCE :
ACTUALITÉ, INTÉRÊT HISTORIQUE ET INTÉRÊT PUBLIC..... 41

C. L'OBLIGATION DE SUPPRIMER DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
DÉCOULANT DU PRINCIPE DE FINALITÉ 43

D. LE DROIT À L'EFFACEMENT *SENSU STRICTO* 44

§ 3 *Les effets de l'exercice du droit à l'oubli* 44

A. L'EFFACEMENT, L'ANONYMISATION OU LE VERROUILLAGE, OU..... 44

B. INFORMATION DES TIERS 45

SECTION 5

**Droit à la suppression automatique des données
dans l'environnement électronique – droit à l'oubli par défaut**..... 46

Conclusion..... 48

CHAPITRE 2
**Droit à l'oubli numérique
 et droit au respect de la vie privée :**
attention un droit peut en cacher un autre !

Jean-Michel BRUGUIÈRE

SECTION 1	
Le droit à l'oubli : un droit à oublier	54
§ 1 <i>Un objet fuyant</i>	54
§ 2 <i>Une nature imprécise</i>	57
SECTION 2	
Le droit au respect de ses informations personnelles : un droit à consacrer	59
§ 1 <i>L'existence du droit</i>	59
§ 2 <i>L'essence du droit</i>	61

CHAPITRE 3
**Droit à l'oubli des personnes condamnées
 versus liberté d'expression**

Hafida BELRHALI-BERNARD

SECTION 1	
Droit à l'oubli versus liberté d'expression : la balance des intérêts en présence	67
§ 1 <i>La confrontation du droit à l'oubli des personnes condamnées et de la liberté d'expression dans la jurisprudence judiciaire</i>	68
§ 2 <i>La confrontation de la liberté d'expression et du droit à l'oubli à la lumière de la jurisprudence constitutionnelle</i>	71
SECTION 2	
Un droit à l'oubli spécifique pour les détenus ?	72
SECTION 3	
Un droit condamné à la soft law ?	75
Conclusion	77

CHAPITRE 4

« Définir et revendiquer l'oubli : une perspective philosophique »

Aurélien FARAVELON

Introduction	81
SECTION 1	
La revendication de l'oubli, une revendication surprenante	82
§ 1 <i>L'oubli, une donnée du point de vue subjectif</i>	82
§ 2 <i>La mémoire comme nécessité pratique et politique</i>	83
§ 3 <i>Le devoir de mémoire et l'oubli</i>	84
SECTION 2	
La nécessité de l'oubli dans la condition numérique	85
§ 1 <i>Une « morale de la transparence » ?</i>	86
§ 2 <i>Deux exemples de visibilité exhaustive : le panoptique et la société de contrôle</i>	88
SECTION 3	
Les formes de l'oubli numériques	91
Conclusion	93

PARTIE 2

LE DROIT À L'OUBLI, AFFIRMATION ET MANIFESTATIONS

CHAPITRE 1

Droit à l'oubli numérique

La loi informatique et libertés, et le projet de règlement européen

Latifa CHELBI

SECTION 1	
La loi informatique et libertés ou les prémices du droit à l'oubli numérique	99
SECTION 2	
Le projet de règlement européen : de la consécration de « droit à l'oubli numérique » à « l'oubli numérique »	106
Conclusion	111

CHAPITRE 2
Le droit à l'oubli appliqué aux personnes morales

Amélie FAVREAU

SECTION 1

La difficile reconnaissance d'un droit à l'oubli pour les personnes morales	117
§ 1 <i>L'accueil relatif de la doctrine</i>	117
§ 2 <i>L'écueil des sources du droit à l'oubli</i>	119
A. L'EXCLUSION DES PERSONNES MORALES AU TITRE DES BÉNÉFICIAIRES D'UN DROIT À L'OUBLI	119
1° Le refus actuel de la protection des personnes morales par la loi informatique et libertés.....	119
2° Le prochain refus de la protection des personnes morales par la proposition de règlement européen	121
3° Le prochain refus de la protection des personnes morales par le Conseil de l'Europe	123
B. LA RÉCEPTION DES PERSONNES MORALES AU TITRE DES DÉBITEURS D'UN DROIT À L'OUBLI	123
1° La personne morale débitrice d'une obligation d'effacement	124
2° La personne morale, débitrice d'une obligation générale de protection des données personnelles des personnes physiques : le principe d'accountability	125

SECTION 2

L'utilité de la reconnaissance d'un droit à l'oubli pour les personnes morales	126
§ 1 <i>Les solutions préventives de protection des informations par les personnes morales</i>	127
A. ACTION DE SURVEILLANCE	127
B. LA PRÉSENCE VOLONTAIRE.....	129
C. LES SOLUTIONS JURIDIQUES PRÉVENTIVES	129
§ 2 <i>Les solutions répressives de protection des informations par les personnes morales</i>	130
A. LES ACTIONS OUVERTES AUX PERSONNES MORALES POUR LA PROTECTION DE LEURS INFORMATIONS.....	131
1° Le recours aux droits fondamentaux	131
2° L'engagement de la responsabilité	133
3° Le recours au droit pénal	138

B. LES SANCTIONS OFFERTES AUX PERSONNES MORALES POUR LA PROTECTION DE LEURS INFORMATIONS.....	142
---	-----

CHAPITRE 3
**Un droit à l'oubli
dans le champ des documents administratifs ?**

Julie ARROYO

SECTION 1

Les principes régissant le droit des documents administratifs attentatoires à l'oubli de l'individu	147
--	------------

§ 1 <i>La conservation des documents administratifs en archives publiques...</i>	147
--	-----

§ 2 <i>Le principe de transparence innervant le droit des documents administratifs</i>	150
--	------------

SECTION 2

Une protection de l'oubli décelable dans le régime juridique appliqué aux documents administratifs.....	154
--	------------

§ 1 <i>Les modalités de protection de l'oubli dans le champ des documents administratifs.....</i>	154
---	-----

§ 2 <i>Les données protégées au titre de l'oubli dans le champ des documents administratifs</i>	160
---	-----

PARTIE 3
LE DROIT À L'OUBLI, APPROCHES COMPARATIVES

CHAPITRE 1
**Sens et possibilité d'un droit
à l'oubli en droit anglais**

François VIANGALLI

SECTION 1

Prolégomènes	167
---------------------------	------------

§ 1 <i>L'idée d'un droit à l'oubli</i>	167
--	-----

§ 2 <i>La Privacy en common law.....</i>	172
--	-----

SECTION 2	
La tradition anglaise de la <i>privacy</i>	173
§ 1 <i>L'unité d'esprit</i>	173
A. LA TRADITION JUDICIAIRE	173
B. LA PROTECTION APPORTÉE PAR LE <i>HUMAN RIGHTS ACT (1998)</i>	175
§ 2 <i>La diversité des actions</i>	177
A. LE <i>BREACH OF CONFIDENCE</i>	178
B. LE <i>TORT OF TRESPASS</i>	179
C. LE <i>TORT OF NUISANCE</i>	179
D. LE <i>TORT OF HARRASSMENT</i>	179
SECTION 3	
Les tendances contemporaines	180
§ 1 <i>Les tendances contemporaines en jurisprudence</i>	180
§ 2 <i>Les tendances contemporaines en législation</i>	181
§ 3 <i>L'affaire Mosley (2008)</i>	182
Conclusions	183

CHAPITRE 2
Sens et possibilités d'un « droit à l'oubli »
aux États-Unis

Fabien GIRARD

Introduction	185
SECTION 1	
La notion de vie privée aux États-Unis	200
§ 1 <i>La structuration de la notion</i>	201
A. UNE NOTION FRAGMENTÉE	201
B. UNE ABSENCE D'UNIFICATION CONSTITUTIONNELLE	207
§ 2 <i>L'articulation de la notion</i>	217
A. LA LIBERTÉ D'EXPRESSION	219
B. LA TRANSPARENCE	220

SECTION 2	
Le droit à l'oubli et la vie privée personnelle	227
§ 1 Les faiblesses du tort de public disclosure of private facts	228
A. UNE RESPONSABILITÉ CONTRE LE « DÉVOILEMENT » DE LA VIE PRIVÉE	228
B. UNE RESPONSABILITÉ ENTRAVÉE PAR L'INTÉRÊT LÉGITIME DU PUBLIC	232
§ 2 La toute-puissance du premier amendement	236
A. ÉLOGE DU LIBRE DISCOURS : LA MISE À L'ÉCART DE LA VIE PRIVÉE	237
B. ÉLOGE DU LIBRE DISCOURS : LE RETOUR À LA VIE PRIVÉE ?	243
SECTION 3	
Le droit à l'oubli et la protection des données	248
§ 1 Une protection sectorielle et défailante	249
A. UN LABYRINTHE DE TEXTES INADAPTÉS	251
B. L'ASSIMILATION DU TRAITEMENT DES DONNÉES À UN DISCOURS COMMERCIAL PROTÉGÉ	256
§ 2 Le rôle complémentaire et grandissant de la Federal Trade Commission	264
A. LES EXTENSIONS CONSTANTES DE COMPÉTENCE DE LA FTC	265
B. LA FTC, GARDIENNE DE LA VIE PRIVÉE INFORMATIONNELLE	269
Conclusion	275

CHAPITRE 3
**El derecho al olvido en Internet:
 la experiencia española**

Artémi RALLO

Introducción	281
SECTION 1	
La pretensión de impunidad de Google	282
§ 1 La aplicación de la legislación estadounidense. Google inc. como responsable exclusivo del buscador: ni establecimiento ni uso de medios en España	282

§ 2 <i>La neutralidad del automatismo de los buscadores como presupuesto de la irresponsabilidad. El webmaster como exclusivo responsable directo</i>	284
§ 3 <i>La ineficacia del derecho al olvido exclusivamente ejercido ante los buscadores de Internet y el principio de proporcionalidad</i>	285

SECTION 2

La AEPD defiende el derecho de oposición como derecho al olvido en el actual estado tecnologico de los buscadores de Internet	287
§ 1 <i>La aplicación de la legislación española al buscador de Internet (i): Google Spain como « establecimiento » de Google Inc en España</i>	287
§ 2 <i>La aplicación de la legislación española al buscador de Internet (II): Google « usa medios » ubicados en España</i>	291
§ 3 <i>La aplicación de la legislación española al buscador de Google (III): Directiva 2000/31 y Ley de Servicios de la Sociedad de la Información</i>	294
§ 4 <i>La responsabilidad de Google tras el « conocimiento efectivo » de la ilicitud de las búsquedas</i>	296
§ 5 <i>La responsabilidad de Google, compartida con el webmaster, como corolario del impacto de los buscadores de Internet</i>	298
§ 6 <i>El derecho de oposición como instrumento proporcionado/ equilibrado para un ejercicio reactivo – ni preventivo ni censor – del derecho al olvido</i>	300
§ 7 <i>El derecho al olvido frente a los buscadores en el estado actual de desarrollo tecnológico: limitaciones técnicas</i>	302
§ 8 <i>Criterios específicos para los medios de comunicación online: ponderación entre el prevalente derecho a la información y la demanda legítima de olvido</i>	305

PARTIE 4
**LE DROIT À L'OUBLI,
ENTRE THÉORIE ET PRATIQUE**

CHAPITRE 1
**Droit à l'oubli numérique :
quel alignement entre chartes et pratique ?**

Sophie GUICHERD
Marie-Laurence CARON-FASAN
Nicolas LESCA

SECTION 1	
Le traitement du droit à l'oubli numérique dans les chartes	315
§ 1 <i>Des principes généraux déclarés</i>	315
§ 2 <i>Des dispositions essentiellement orientées sur la protection des données à caractère personnel</i>	315
§ 3 <i>Le droit à l'oubli numérique indirectement et directement consacré</i>	319
SECTION 2	
Le traitement du droit à l'oubli numérique en pratique	322
SECTION 3	
Un droit à l'oubli numérique encore embryonnaire	328

CHAPITRE 2
**Droit à l'oubli : quel rôle pour le délégué
à la protection des données personnelles ?**

Bruno RASLE

SECTION 1	
Aspect psycho-social	331
§ 1 <i>Il n'existe pas à proprement parler de « droit à l'oubli » dans la loi informatique et libertés</i>	331
SECTION 2	
Les textes	332
§ 1 <i>La durée de conservation : l'un des points fréquents de non-conformité.</i>	332

§ 2	<i>Pour éviter toute confusion, il convient de préciser le droit</i>	333
§ 3	<i>Le « droit à l'oubli » est un élément d'une chaîne. Il ne s'agit pas d'un droit isolé, mais d'un « droit de suite »</i>	335
§ 4	<i>Pour les fichiers commerciaux, le droit d'opposition peut se traduire par des « désinscriptions »</i>	335
SECTION 3		
	L'exercice des droits existants	337
§ 1	<i>Le droit à l'information et le droit à l'accès aux données ne sont pas pleinement opérationnels</i>	337
§ 2	<i>L'exercice du « droit à l'oubli » se heurte également au phénomène de la « dissémination »</i>	338
§ 3	<i>Il peut-être intéressant de dissocier les différents cas de figure, selon que les données sont accessibles librement en ligne ou pas</i>	340
§ 4	<i>La conformité à la loi sur tous les points précédemment évoqués est complexe, difficile et coûteuse</i>	341
SECTION 4		
	Réflexion sur l'existence d'un droit au déréférencement	342
§ 1	<i>Le projet de règlement européen introduit un « droit à l'oubli numérique »</i>	342
§ 2	<i>Quelle est la position de la CNIL ?</i>	343
§ 3	<i>Avant d'aborder le déréférencement, il nous faut définir la notion de référencement</i>	344
§ 4	<i>Que cherche-t-on à obtenir via un droit au déréférencement ?</i>	345
§ 5	<i>Cas de l'Espagne c. Google</i>	346
§ 6	<i>Comment éviter de se faire référencer ?</i>	349
§ 7	<i>Comment se faire déréférencer ?</i>	349
§ 8	<i>Quel lien avec l'effacement actuel ?</i>	351
§ 9	<i>Certains opérateurs interviennent déjà dans le domaine du droit à l'oubli</i>	352
§ 10	<i>Une jurisprudence encore hésitante</i>	352
§ 11	<i>Déjà une obligation d'éviter le référencement ?</i>	353

SECTION 5	
L'apport du CIL (et du futur DPO)	354
§ 1 <i>Quelques pistes à explorer</i>	354
A. INCITER À LA PRISE DE CONSCIENCE	354
B. MIEUX MAÎTRISER LA MISE EN CACHE	355
§ 2 <i>Le CIL, facteur de relations apaisées</i>	355
§ 3 <i>Droit à l'oubli numérique : quel rôle pour le futur DPO ?</i>	356
Conclusion	357

ANNEXES

Annexe 1 : Interview with Viktor Mayer-Schoenberger	361
Annexe 2 : Traduction Le droit à l'oubli numérique sur Internet : l'expérience espagnole	375
Annexe 3 :Tableau de synthèse des résultats obtenus par l'étude des chartes et l'analyse des entretiens	399
Bibliographie générale	403
Index alphabétique	423